

Le droit s'élève à cinquante euros (50 €).

DONT ACTE.

Fait, passé et commenté à Bruxelles, en l'étude.

Après lecture intégrale, la partie mandante a signé avec
Nous, Notaire.

(Suivent les signatures).

<u>Mention d'enregistrement</u>	<u>Registration - Formalité d'enregistrement</u>
<u>Mention d'enregistrement</u>	
Acte du notaire Sofie DEVOS à Brussel le 25-08-2017, répertoire 7258	
Rôle(s): 4 Renvoi(s): 0	
Enregistré au bureau d'enregistrement BRUXELLES 1 (AA) le trente août deux mille dix-sept (30-08-2017) Référence ACP (5) Volume 000 Folio 000 Case 13741	
Droits perçus: cinquante euros zéro eurocent (€ 50,00)	
Le receveur	

POUR EXPÉDITION CERTIFIÉE CONFORME

